

Département de l'Eure-et-Loir

Communauté de communes
CŒUR DE BEAUCE

—
**4ème déclaration de projet
entraînant mise en compatibilité du PLU**

Enquête publique

28 octobre à 15 h au 28 novembre 2025 à 17 h

Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre 2025

RAPPORT D'ENQUÊTE

et

Conclusions motivées

Patrick Chenevrel
Commissaire enquêteur

Désigné le 17 juillet 2025
par décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans

4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLUi
Enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2025 - Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre
2025 E25000121/45

4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLUi
Enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2025 - Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre
2025 E25000121/45

1 - RAPPORT D'ENQUÊTE

4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLUi
Enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2025 - Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre
2025 E25000121/45

A – GENERALITES

1 – Préambule

La société SNC SH Woodstone envisage de construire d'une plateforme logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce sur un terrain contigu à la zone d'activités de Diepe, situé à 1 km au nord du bourg, où ont été déjà réalisés plusieurs entrepôts : ITM 1, ITM 2 et ID Logistics. L'investissement est estimé à 55 000 000 €.

Il se trouve que ce terrain d'assiette est situé dans une zone A (Agricole) du PLUi.

Ce projet d'entrepôt (ou un autre) ne peut donc être réalisé que si le terrain est déclassé pour élargir et intégrer la zone Ux du PLUi qui a pour vocation d'accueillir *« des activités économiques diverses d'intérêt local ou intercommunal, qu'elles soient de natures artisanales, industrielles ou commerciales »*.

Dans sa délibération du 25 septembre 2023, n° 2023-09-176, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une procédure de déclaration de projet autorisant la modification du zonage pour les besoins du projet porté par le groupe Stonehedge.

Le dossier soumis à l'enquête publique a été maîtrisé par l'agence OYA.

2 – Objet de l'enquête

L'enquête publique a pour objet la 4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes CŒUR de Beauce.

3 – Cadre juridique

L'enquête est fondée sur les textes visés dans l'arrêté municipal N° 2025-10-003 du 6 octobre 2025.

4 – Composition du dossier d'enquête

- Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire du 25 septembre 2023
- Arrêté communautaire du 6 octobre 2025 (Annexe 1)
- Avis d'enquête publique (Annexe 2)
- Avis des PPA et de la MRAe
- Notice de présentatio en date du 2 octobre 2025 réalisée par l'agence OYA (20 pages A4)
- Projet de plateforme logistique Garancières-en-Beauce – STONEHEDGE PROMOTION : Programmation et étude de flux routiers (10 pages A4))
- Pré-diagnostic écologique – Ecosphère – juillet 2021 (39 pages A4)
- Diagnostic écologique – Bureau ECOGEE – octobre 2023 (45 pages A4)
- Expertises écologiques - Rapport intermédiaire – août 2024 (37 pages A4)
- Diagnostic territorial – Etude préalable agricole relative aux mesures de compensation collective - TERRaLTO - septembre 2024 (46 pages A4)
- Etude d'impact sur le trafic et les déplacements – (STONEHEDGE) CDVIA -18 juin 2025 (70 pagesA4)
- Evaluation environnementale en date du 2 octobre 2025 réalisé par l'agence OYA (14 pages A4)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunale - agence OYA – approuvé le 9 mai 2022 :
 - Règlement (122 pages)
 - Plan de zonage au format A1
- Tableau de bord de la consommation foncière et des perspectives du territoire Cœur de Beauce (1 page A4)
- Un registre d'enquête ouvert, paraphé et signé par le commissaire enquêteur

4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLUi
Enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2025 - Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre
2025 E25000121/45

B – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1 – Réunion préliminaire

J'ai rencontré le 2 octobre 2025 au siège de la Communauté de Communes Monsieur Baptiste Lebas, directeur, Madame Dany Bertheau, vice-présidente, Messieurs Benoît Rémondin et Alexandre Drevet du groupe Stonehedge et Monsieur Mathieu Pichon de l'agence OYA, pour prendre connaissance du dossier, définir l'organisation et le calendrier de l'enquête et préciser le contenu de l'avis à faire paraître et afficher.

2 – Information du public

La publicité a été faite conformément aux textes en vigueur.

- Publication dans la presse (Annexe 4)
 - Horizons : le 16 et le 31 octobre 2025
 - L'Echo républicain : le 11 et le 31 octobre 2025
- Affichage de l'avis sur le panneau d'affichage de la mairie de Garancières-en-Beauce et sur le territoire des communes voisines, à savoir : Sainville, Saint-Escobille, Authon la Plaine, Allainville aux Bois, Chatignonville et Paray-Douaville.

Toutefois, lors de ma venue pour ma première permanence, j'ai constaté que l'avis d'enquête n'avait pas été affiché sur le terrain d'assiette du projet, ce qui a été corrigé le jour même.

Enfin, l'avis d'enquête a été publié sur le Facebook de la CCCB et sur Panneau Pocket en début et milieu d'enquête.

3 - Climat et déroulement de l'enquête

Conformément aux dispositions de l'arrêté communautaire du 6 octobre 2025, l'enquête s'est déroulée du 28 octobre au 28 novembre 2025 sans incident.

Je me suis tenu à la disposition du public pendant les trois permanences prévues dans la salle communale de la mairie de Garancières-en-Beauce, soit le mardi 28 octobre de 15 h à 17 h, le samedi 15 novembre de 10 h à 12 h et le vendredi 28 novembre de 15 h à 17 h.

En dehors des permanences le public a pu consulter le dossier et déposer ses

observations sur le registre papier mis à sa disposition en mairie aux heures d'ouverture.

Personne n'est venu me rencontrer pendant mes permanences.
Le registre n'a reçu aucune observation.

J'ai établi un procès-verbal de synthèse sur l'ensemble de ces éléments (Annexe 3) que j'ai transmis le 1er décembre au Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

4 – Clôture de l'enquête

A la fin de l'enquête, soit le vendredi 28 novembre à 17 h, j'ai clôturé le registre.

C – DESCRIPTION DU PROJET ET AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

1 – Objectif du projet

L'objectif du projet d'enquête est d'approuver la modification du classement d'un terrain agricole (A) pour l'intégrer au zonage d'une zone (Ux) du PLUi de la Communauté de Communes Cœur de Beauce..

Pour ce faire un projet de construction d'une plateforme logistique a été établi sur ce terrain pour illustrer et démontrer la faisabilité et le bien fondé de cette modification, d'où la déclaration de ce projet devant entraîner la mise en compatibilité du PLUi.

2 – Analyse du dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier d'enquête est complet. Il est clair et bien rédigé, en cohérence avec l'objectif.

2.1 – Notice de présentation. Elle définit le contexte : situation, superficie du terrain d'assiette (12,2 ha), surface du bâtiment (63 000 m2) et rappelle que l'opérateur avait déjà fait cette demande dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLUi. Le projet est en accord avec le SCoT Cœur de Beauce et les orientations du PLUi. Les retombées fiscales et le nombre d'emplois générés sont évoqués. Enfin la pertinence de l'implantation du projet est justifiée : proximité d'axes routiers importants, extension d'une zone d'activité existante (et non création ex-nihilo), absence de disponibilités foncières aux alentours et aucune protection environnementale ou patrimoniale.

2.2 - La programmation et étude de flux routiers : le projet de construction d'une plateforme logistique portée par la société STONEHEDGE PROMOTION est explicité par un plan masse, une axonométrie et des photo-montages. Il est évoqué la création de 200 à 300 emplois et les diverses activités potentielles. Les flux prévisibles peuvent être estimés entre 63 et 251 poids-lourds par jour et la capacité du stationnement à 200 unités.

2.3 – Le pré-diagnostic écologique présente une analyse du contexte écologique des zonages d'inventaire et de protection ainsi que de la trame verte et bleue (SRCE), une description des enjeux floristiques ainsi qu'une cartographie des habitats sur la base de la bibliographie et du passage sur le terrain, une évaluation et une hiérarchisation des enjeux écologiques et fonctionnels ainsi qu'une cartographie de ces enjeux.

Il en ressort qu'aucune espèce végétale menacée ou protégée n'a été observée et que les enjeux liés à la flore sont faibles au niveau de l'aire d'étude. En revanche l'avifaune nicheuse présente des potentialités d'enjeu sur cette même aire d'étude pour les espèces de milieux agricoles comme l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Bruant proyer et le Busard Saint-Martin. Quant aux mammifères il est noté que le Hérisson d'Europe, espèce protégée, et le lapin de garenne « quasi menacé » étaient présents en juillet 2021.

Ce pré-diagnostic amène à conclure que le site présente des potentiels globalement faibles.

2.4 – Diagnostique écologique. Il expose d'abord les méthodologies générales mises en œuvre. En conclusion : l'enjeu relatif aux habitats est négligeable, de même pour la flore, la faune et les insectes. En ce qui concerne les oiseaux nicheurs sur le site ou aux alentours, l'enjeu est faible pour l'Alouette des champs et le Busard des roseaux, modéré pour le Busard cendré.

2.5 – Expertises écologiques. Ce rapport intermédiaire présente en synthèse les résultats des deux premières campagnes d'expertise écologiques réalisées en juin et juillet 2024. Il est illustré de nombreuses photos. La synthèse provisoire énonce un niveau de l'enjeu lié aux habitats « nul à très faible » et un niveau de l'enjeu relatif à la flore « très faible ».

2.6 – L'étude préalable concernant l'économie agricole et les mesures de compensation collectives. En préambule cette étude rappelle les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Elle définit le périmètre d'étude, soit les cinq communes environnant le site. Elle analyse toutes les activités agricoles qui s'y déroulent et identifie les potentiels. Après analyse des incidences du projet sur l'économie agricole, elle énumère les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts négatifs. Au bilan : perte de surfaces productives et modification des chemins d'accès aux parcelles qui resteront exploitées autour du site, itinéraires étudiés en concertation avec la société Stonehedge.

2.7 – L'étude d'impact sur le trafic et les déplacements détermine (de manière approfondie) l'augmentation du trafic, évalue l'impact du projet sur le réseau viaire aux alentours et détermine les mesures compensatoire à envisager. A partir d'un diagnostic initial du secteur, « il a été mis en évidence un réseau globalement bien dimensionné avec des axes structurants présentant encore des réserves de capacités importantes et un fonctionnement satisfaisant aux heures de pointe.(...) les conclusions de l'étude montrent que le projet s'insère de manière cohérente dans le fonctionnement actuel du réseau routier local (...) le projet présente donc un impact maîtrisé sur les conditions de circulation locales et ne remet pas en cause la capacité d'accueil du réseau ».

2.8- L'évaluation environnementale, nécessaire compte tenu de la grande superficie du projet (12,2 ha) apportent les données suivantes :

- Faune et flore : « seules 3 espèces patrimoniales d'oiseaux confèrent au site un enjeu faible à modéré ».
- Eaux : la nappe souterraine est de mauvaise qualité (nitrates et pesticide), le projet n'aura pas d'impact notable sur les réseaux existants, les rejets d'eaux usées non traitées dans l'environnement et d'eaux pluviales dans le réseau public sont interdits.
- Consommation de 12,2 hectares d'espaces agricoles.
- Paysage : le terrain est située dans une zone artisanale à 1 km au nord du bourg de Garancières-en-Beauce sur un terrain quasiment plat. Le PLUi définit correctement les conditions d'une bonne insertion paysagère des constructions.
- Les risques : supposés faibles concernant le retrait-gonflement des argiles, négligeables pour les personnes et « le (ou les) futur(s) bâtiment(s) relèvera(ont) des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et devra(ont) respecter strictement les normes en vigueur ».
- Nuisances sonores et circulations : La construction de ce nouvel entrepôt entraînera un accroissement des flux routiers dans la ZA de Dieppe au niveau des routes D 191 et D 17, mais « les infrastructures existantes sont déjà adaptées » et « les circulations supplémentaires n'impacteront pas le bourg ».
- Qualité de l'air et énergies : rejets diffus de gaz d'échappement des poids lourds et rejets liés au chauffage des bâtiments.. Fioul exclus. Le projet prévoit des panneaux photovoltaïques et potentiellement recours à la géothermie.
- Les mesures E-R-C se résument principalement à une compensation agricole en abondant le fonds collectif dédié pour compenser l'impact fort de la consommation d'espace.

3 – Résultat de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

Le dossier soumis à l'enquête a été notifié aux PPA suivantes :

- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui a émis un avis favorable en date du 23 décembre 2024.
- Mission Régionale d'Autorité environnementale MRAe Centre Val-de-Loire : sans avis car hors délai : courrier du 18 avril 2025.
- Une réunion d'examen conjoint s'est déroulée le 3 juillet 2025.

Il en est ressorti les avis suivants :

- Avis et remarques de la DDT et du Conseil Départemental : favorables à condition de tenir compte de leurs remarques. Etaient présents à cette réunion le maire, la DDT et le Conseil Départemental (Chambre d'Agriculture : excusée).

D – OBSERVATIONS DU PUBLIC

- Aucune observation n'a été déposée sur le registre, ni faite ou communiquée au commissaire enquêteur.
- On peut simplement noter que 166 personnes ont consulté le projet sur le site dématérialisé dédié.

E – COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le projet de modification du PLUi de la Communauté de Communes Cœur de Beauce n'a rencontré aucune opposition lors de l'enquête publique et aucune commune riveraine n'a pris de délibération pour émettre un avis sur le projet.



Fait à Chartres, le 23 décembre 2025

Patrick Chenevrel

Commissaire enquêteur



The first part of the report discusses the current state of the world economy and the impact of the global financial crisis. It highlights the challenges faced by many countries, particularly in the emerging markets, and the need for coordinated international action to address these issues. The report also examines the role of the International Monetary Fund (IMF) in providing financial assistance and technical support to member countries.

In addition, the report analyzes the impact of the crisis on the global financial system, including the role of major financial institutions and the need for stronger regulatory frameworks. It also discusses the impact of the crisis on the global labor market and the need for policies to support employment and social stability.

The second part of the report focuses on the impact of the crisis on the global environment and the need for sustainable development. It discusses the challenges posed by climate change and the need for international cooperation to address these issues. The report also examines the impact of the crisis on the global environment, including the need for stronger environmental regulations and the role of the private sector in promoting sustainable development.

Finally, the report discusses the need for stronger international institutions and the role of the United Nations in promoting global peace and stability. It highlights the challenges faced by the United Nations and the need for reform to ensure that it is better equipped to address the global challenges of the 21st century.

In conclusion, the report emphasizes the need for coordinated international action to address the global challenges of the 21st century. It calls for stronger international institutions and the need for all countries to work together to promote global peace, stability, and sustainable development.

2 – Conclusions motivées

R é c a p i t u l a t i f

• Régularité de la procédure et déroulement de l'enquête

- Le commissaire enquêteur, désigné le 17 juillet 2025 par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, a rencontré le directeur et la vice-présidente de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, les représentants de la société STONEHEDGE et de l'agence OYA pour prendre connaissance du projet, fixer les modalités du déroulement de l'enquête, dates d'ouverture et de clôture et dates et heures des permanences. Un dossier complet lui a été remis.
- Le dossier d'enquête mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet dédié est complet et conforme.
- La publicité relative à l'enquête a respecté la réglementation : parutions légales de l'avis d'enquête publique dans deux journaux locaux d'annonces légales et affichage en mairie de Garancières-en-Beauce, sur le territoire des six communes riveraines et sur le terrain d'assiette. L'information a également été insérée sur le PanneauPocket de la Communauté de Communes.
- Pour déposer des observations un registre papier a été mis à la disposition du public pendant les permanences et aux heures d'ouverture de la mairie de Garancières-en-Beauce.
- Les trois permanences prévues se sont déroulées dans de très bonnes conditions.
- Le commissaire enquêteur a remis au Président de la CCCB un procès-verbal de synthèse le 1er décembre 2025. Aucune question n'a été posée
- Le Président de la CCCB n'a pas établi de mémoire en réponse.

• Contenu et cohérence du dossier

Le projet de mise en conformité du PLUi portant sur la création d'un bâtiment industriel/logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce est conforme et traduit correctement l'objectif de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, défini dans l'arrêté communautaire du 11 octobre 2024, à savoir le reclassement en zone AUx du terrain concerné, actuellement classé A dans le PLUi pour permettre la construction d'une plateforme logistique.

A cet effet la Société STONEHEDGE a établi un projet de construction permettant de concrétiser la problématique.

• Observations du public

La participation du public a été inexistante : le registre est resté vierge, personne n'est venu en mairie examiner le dossier, ni rencontrer le commissaire enquêteur.

Avis du commissaire enquêteur

Je soussigné, Patrick Chenevrel, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Cœur de Beauce,
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Constate :

- Le dossier d'enquête est complet et conforme à la procédure de mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) par déclaration de projet.
- La publicité a été faite conformément aux obligations légales.
- L'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions, comme prévue et sans incident.
- La participation du public a été inexistante.
- Les études préalables sont complètes et les diagnostics ne décèlent pas d'impacts forts sur la faune, la flore, l'air et les personnes.
- Les avis des PPA ne remettent pas en cause la globalité du projet.

Considère :

- La construction d'une plateforme logistique à l'intérieur de la zone Ux agrandie ne rencontre pas d'opposition des élus et du public.
- L'annexion du terrain à la zone Ux donnera à cette zone une configuration homogène, comme si ce terrain était le dernier « morceau » manquant. Ce n'est pas une création ex-nihilo.
- Le traitement paysager de la parcelle, bien règlementé par le PLUi, apportera une large bande végétale le long de la route menant au bourg.

Emets en conséquence un **avis favorable** sur le projet de mise en compatibilité du PLUi de la communauté de Communes Cœur de Beauce permettant la construction d'une plateforme logistique.



Fait à Chartres, le 23 décembre 2025
Patrick Chenevrel Commissaire enquêteur

4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLUi
Enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2025 - Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre
2025 E25000121/45

4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLUi
Enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2025 - Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre
2025 E25000121/45



The first part of the report discusses the current state of the world economy and the impact of the global financial crisis. It highlights the challenges faced by emerging markets and the need for coordinated international action. The second part of the report focuses on the role of the International Monetary Fund (IMF) in providing financial assistance and technical support to member countries. It also discusses the importance of strengthening macroeconomic and financial systems to ensure long-term stability and growth.

The report also addresses the issue of climate change and the need for global cooperation to address this challenge. It discusses the impact of climate change on the world economy and the role of the G20 in leading the world towards a low-carbon future. The report concludes by emphasizing the need for continued international collaboration and the role of the IMF in supporting member countries in their efforts to achieve sustainable development and economic growth.

3 – ANNEXES

- 1 - Arrêté communautaire du 6 octobre 2025**
- 2 - Avis d'enquête publique**
- 3 - Procès-verbal de synthèse**
- 4 - copies avis d'enquête parus dans la presse**



- ARRETE DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A :**
- **LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL POUR UN PROJET DE BATIMENT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE GARANCIERES-EN-BEAUCE**
 - **L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET**

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 028-200070159-20251007-AR2025_10_003V2-AU

Le Président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-55 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article R123-9 du Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération n°2023-09-176 en date du 25 septembre 2023 relative à la prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Cœur de Beauce pour le projet de construction d'un bâtiment logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce ;

Vu la délibération n° 2025-09-150 en date du 22 septembre 2025 définissant les modalités de concertation pour la déclaration de Projet STONEHEDGE/ Garancières en Beauce ;

Vu la décision n° 25000121/45 du 17 juillet 2025 désignant M. Patrick CHENEVREL, architecte retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Serge DALLAS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARRETE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la mise en compatibilité du PLUi Cœur de Beauce relatif à la déclaration de projet portant sur la création d'un bâtiment logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce du mardi 28 octobre 2025 à 15h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours.

Article 2 : Monsieur Patrick CHENEVREL, architecte en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Serge DALLAS en tant que suppléant.

Article 3 : Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, les avis rendus sur ce projet, le compte-rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables dans les lieux de permanences aux jours et heures indiqués dans l'article 4 ci-dessous.

En dehors des heures de permanences dédiées à l'enquête publique, le public pourra aussi consulter le dossier aux jours et heures d'ouvertures de la mairie de Garancières-en-Beauce.

Le dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.coeurdebeauce.fr/>

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert coté et paraphé par le commissaire enquêteur ou déposer ses observations à l'adresse électronique suivante : urbanisme@coeurdebeauce.fr.

Il pourra également les adresser par voie postale au siège de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, sous la formulation suivante :

à l'attention du commissaire enquêteur
Communauté de Communes Cœur de Beauce
ZA de l'Érmitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel
28310 Janville-en-Beauce

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 028-200070159-20251007-AR2025_10_003V2-AU

SLOW

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Garancières-en-Beauce lors de ses permanences le :

- Mardi 28 octobre de 15h00 à 17h00
- Samedi 15 novembre de 10h00 à 12h00
- Vendredi 28 novembre de 15h00 à 17h00

Article 5 : Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié, par la communauté de communes, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, l'avis d'enquête sera affiché sur le tableau d'affichage de la commune de Garancières-en-Beauce, des communes environnantes et de la communauté de communes, mais également publié sur son site internet.

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre, au Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Dans cet intervalle, le commissaire enquêteur remettra au Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, un procès-verbal des observations reçues et ses questions dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête. La Communauté de Communes remettra son mémoire en réponse au procès-verbal au plus tard quinze jours après. Ces deux documents seront joints au rapport d'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera alors adressée au Préfet du département d'Eure et Loir, et aux Maires des communes membres.

Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet dans la rubrique enquêtes publiques.

Article 7 :

A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLUi Cœur de Beauce, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ou des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Article 8 : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- 2 avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- 2 au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

A Janville-en-Beauce, le 06/10/2025

Le Président

Benoît PELLEGRIN

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 028-200070159-20251007-AR2025_10_003V2-AU

SLOW



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 2025-10-03, une enquête publique unique relative à la mise en compatibilité du PLUi Cœur de Beauce pour un projet de bâtiment logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce et son intérêt général se déroulera :

Du mardi 28 octobre 2025 à 15h00 au vendredi 28 novembre à 17h00

L'autorité responsable du projet est la Communauté de Communes Cœur de Beauce, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe à la ZA de l'Ermitage 1 rue du Docteur Casimir Lebel – 28310 Janville-en-Beauce.

Monsieur Patrick CHENEVREL, architecte en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif, ainsi que Monsieur Serge DALLAS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, les avis rendus sur ce projet, le compte-rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables :

Lieux d'enquête	Jours et heures d'ouverture
Mairie de Garancières-en-Beauce 6 rue du Gault 28700 Garancières-en-Beauce	MARDI : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h MERCREDI et JEUDI : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h VENDREDI : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h SAMEDI : de 9h à 12h

Monsieur le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences aux jours et horaires indiqués ci-dessous :

Lieux d'enquête	Horaires des permanences
Mairie de Garancières-en-Beauce 6 rue du Gault 28700 Garancières-en-Beauce	Mardi 28 octobre de 15h00 à 17h00
	Samedi 15 novembre de 10h00 à 12h00
	Vendredi 28 novembre de 15h00 à 17h00

Le dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.coeurdebeauce.fr/>. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Garancières-en-Beauce ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

A l'attention du Commissaire enquêteur
Communauté de Communes Cœur de Beauce
ZA de L'Ermitage - 1 rue du Docteur Casimir Lebel
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE

Ces observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@coeurdebeauce.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département d'Eure et Loir, au président du Tribunal Administratif et aux Maires des communes membres. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLUi Cœur de Beauce, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ou des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Département de l'Eure-et-Loir

Communauté de communes
CŒUR DE BEAUCE

**4ème déclaration de projet
entraînant mise en compatibilité du PLU**

Enquête publique
28 octobre à 15 h au 28 novembre 2025 à 17 h

Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre 2025

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Patrick Chenevrel
Commissaire enquêteur

Désigné le 17 juillet 2025
par décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans
N° E25000121/45

4ème déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU
Enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2025 - Arrêté n° 2025-10-003 du 6 octobre 2025
E25000121/45

1 - Déroulement de l'enquête

Communauté
• L'enquête publique s'est normalement déroulée, sans incident, conformément à l'arrêté municipal du 6 octobre 2025 prescrivant une enquête publique relative à la 4ème déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de la communauté de communes Cœur de Beauce.

• Le public a été informé des dates et du déroulement de l'enquête par affichage en mairie de Garancières-en Beauce, Allainville aux Bois, Authon la Plaine, Chatignonville, Paray-Douaville, Saint Escobille et Sainville, ainsi que sur le terrain concerné pendant toute la durée de l'enquête.

• L'avis d'enquête est paru dans deux journaux d'annonces légales, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant la première semaine.

• L'enquête a permis au public de prendre connaissance dans de bonnes conditions du dossier d'enquête mis à sa disposition (version papier) en mairie de Garancière-en-Beauce aux jours et heures d'ouverture, d'y rencontrer le commissaire enquêteur au cours des trois permanences programmées.

Le dossier d'enquête était également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.coeurdebeauce.fr>

• Le public a pu formuler ses observations et propositions sur le registre papier mis à sa disposition en mairie de Garancières-en-Beauce aux heures d'ouverture et pendant les trois permanences du commissaire enquêteur ou être transmises par voie postale adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Garancières-en-Beauce ou encore par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@coeurdebeauce.fr.

• Une communication du projet d'enquête a été faite sur les réseaux sociaux : 2 publications Facebook et Panneau Pocket.

2 – Réflexions préliminaires du commissaire enquêteur

On peut donc affirmer que le public a été correctement informé du projet d'enquête.

Pourtant personne ne s'est déplacé en mairie pour consulter le dossier ni aux permanences pour rencontrer le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête est complet, clair, bien rédigé et soigneusement présenté.

3 - Observations du public

Aucune observation n'a été déposée sur le registre papier ou sur le site internet dédié.

4 - Commentaire du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur n'a pas de question à poser au porteur de projet.



Chartres, le 1er décembre 2025
Patrick Chenevrel, commissaire enquêteur

Pris connaissance le : 10/12/2025

Monsieur Benoît Pellegrin
Président de la communauté de communes Cœur de Beauce



Depuis le 1^{er} janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR : MICE2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

ENQUÊTE PUBLIQUE - DUP ET PARCELLAIRE - CRÉATION DE LA VOIE NOUVELLE PRIMAIRE VN 1 À DREUX

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique : Une enquête publique régie par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique sera ouverte concernant le projet de la création de la voie nouvelle primaire dénommée VN1 permettant de relier le Boulevard de l'Aviation aux rues des Fenêtres sur la commune de Dreux, il portera sur la commune de Dreux. Il s'agit d'une enquête publique d'une durée de 24 jours, du 20 octobre 2025, à 9h00 au 12 novembre 2025 à 17h30.

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet, au profit de la ville de Dreux - parcellaire, destinée à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées.

L'enquête publique aura lieu en mairie de Dreux. Les pièces du dossier (partie DUP et partie parcellaire) seront déposées au Guichet Unique situé 18 rue des Gaulis et toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux horaires d'ouverture du Guichet Unique :

- Du lundi au mercredi : 8h30-12h, 13h30-17h30 - Le jeudi : 13h30-17h30 - Le vendredi : 8h30-12h, 13h30-17h

Le dossier (hors données personnelles figurant dans l'état parcellaire) sera consultable en version numérique sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir à l'adresse suivante :

https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours

Monsieur Pascal ROZAIRE, Directeur d'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique du Cher, en retraite, recevra les observations du public lors de ses permanences en mairie de Dreux au 2 rue de Châteaudun :

- mercredi 22 octobre 2025, de 15h30 à 17h30 - mercredi 29 octobre 2025, de 10h00 à 12h00 - mercredi 12 novembre 2025, de 15h30 à 17h30

Monsieur François CHAGOT, Chef de projet à la chambre de commerce et d'industrie de Paris - Ile de France, en retraite, a été nommé commissaire enquêteur suppléant.

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de l'enquête, formuler leurs observations, sur l'utilité publique ou sur les limites des biens à exproprier, s'agissant de l'enquête parcellaire.

Le dossier sera consultable préalable à la déclaration d'utilité publique coté et paraplus par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet au Guichet Unique de la mairie de Dreux, 18 rue des Gaulis ;

- sur le registre d'enquête parcellaire coté et paraplus par le Maire, ouvert à cet effet au Guichet Unique de la mairie de Dreux situé 18 rue des Gaulis ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairie

- par correspondance adressée en mairie de Dreux, 2 rue de Châteaudun, service urbanisme, à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Pascal ROZAIRE, BP 80129, 28103 DREUX cedex

en les transmettant à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr.

Toutes les observations écrites seront annexées aux registres d'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête publique, une notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie devra être faite par l'expropriant (commune de Dreux), sous pli recommandé avec avis de réception, aux propriétaires des parcelles susceptibles d'être expropriées lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements qu'il a recueillis ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire, qui en affichera une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification est faite sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1^{er} de l'article 6 du décret n° 55-222 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

En cas d'usufruit, la notification doit être faite à l'usufruitier et au nu-propriétaire.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés ci-dessus sont mis en demeure de faire valoir leurs droits et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.

Le commissaire enquêteur disposera d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête, pour transmettre le dossier d'enquête et le registre, accompagnés de ses conclusions motivées, en ce qui concerne l'enquête d'utilité publique. Il donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le même délai d'un mois (le 12 décembre 2025, au plus tard) et dressera le procès-verbal de l'opération, dans le cadre de l'enquête parcellaire.

Tel. 02 37 88 11 20

CONSULTATION DU PUBLIC SOCIÉTÉ PREC LION ROUGE À DROUE-SUR-DROUETTE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une consultation du public, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu pour une durée de 4 semaines, du lundi 27 octobre 2025 à 09h00 au mardi 25 novembre 2025 à 18h00, sur la demande d'enregistrement présentée par la société PREC LION ROUGE, dont le siège social est situé 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75008 Paris, concernant son projet d'extension d'un entrepôt logistique situé avenue de l'Europe, ZA La Queue d'Héroclède, sur le territoire de la commune de Droue-sur-Drouette.

Le projet relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 2-b des ICPE.

Le dossier constitué par le demandeur est déposé en mairie de Droue-sur-Drouette située 1 rue de la Mairie, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet pendant les heures d'ouverture au public :

Lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00 Mardi de 9h00 à 12h00 Les semaines impaires : samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra consulter le dossier sur le site internet de la préfecture : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/EN-COURS

Le public pourra également adresser ses observations à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Direction de la Citoyenneté - Bureau des Procédures Environnementales - place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex ou par voie électronique à : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

Le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, par arrêté préfectoral d'enregistrement assorti éventuellement de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou pour prendre une décision de refus.

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une consultation du public par voie électronique est organisée, en application de l'article L. 181-10 du code de l'environnement, pour une durée de 3 mois, du lundi 27 octobre 2025 à 8h00 au mardi 27 janvier 2026 à 22h59, sous réserve de l'application de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il relève également de l'enregistrement au titre des rubriques 2714-1a et 2861-1b. Il n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le maître d'ouvrage est la SAS MOINE DE CYCLAGE REGENERATION dont le siège social est situé 5, rue Notre Dame de la Fionde - 5 et 7 - 21 des Livadières - 28100 DREUX.

Le commissaire enquêteur chargé de conduire la consultation du public est M. Jacques PAYRE, Lieutenant-Colonel en retraite. M. Didier CHARTRES, ingénieur dans les assurances a été nommé commissaire enquêteur suppléant.

Des demandes de renseignements pertinents et des questions peuvent être adressées :

sur le projet : à Madame DECRETTE Sophie, Responsable Qualité Sécurité Environnement - à l'adresse suivante : qualite@moine-recyclage.fr

sur la procédure de consultation du public à la préfecture, par message envoyé à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

Les réponses seront mises à disposition sur le site internet dédié à cette consultation, sous 15 jours sauf pour les questions nécessitant des recherches ou des travaux plus approfondis.

Le dossier, qui comporte une étude d'incidence, peut être consulté sur un site internet à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/68877. Il sera complété tout au long de la consultation (notamment : ajout des avis reçus, des observations et propositions du public formulées selon les modalités ci-dessus, des informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis et observations).

Le commissaire enquêteur organisera 2 réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire :

La première réunion publique aura lieu le mardi 27 octobre 2025, de 14h00 à 20h30, à Dreux, Centre Saint-Jean - 17, rue Saint-Jean, uniquement en présentiel.

La réunion de clôture, organisée par le commissaire enquêteur aura lieu le jeudi 15 janvier 2026 de 18h00 à 20h30, à Dreux, Centre Saint-Jean - 17, rue Saint-Jean, uniquement en présentiel.

Le commissaire enquêteur assurera également une permanence. Il se tiendra à disposition du public le mercredi 10 décembre 2025 de 14h30 à 17h30 en Mairie de Dreux, 2, rue de Châteaudun.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- à l'adresse électronique suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/68877

- par voie postale, par courrier adressé à l'attention de Monsieur Jacques PAYRE, commissaire enquêteur, à la Préfecture d'Eure-et-

-Loir, Bureau des procédures environnementales, Place de la République 28019 Chartres Cedex - lors des réunions publiques.

- auprès du commissaire enquêteur, lors de sa permanence en mairie, de Dreux ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publics sur le site internet mentionné plus haut, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Place de la République, CS 80537, 28019 CHARTRES cedex, est l'autorité compétente pour prendre la décision au terme de la participation du public. Il accordera, par arrêté motivé, l'autorisation environnementale au titre des ICPE assortie de prescriptions ou la refusera.

Les communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet et où le présent avis doit être affiché par voie d'affichage sont : Dreux et Montrouil

COMMUNE DE THIMERT-GATELLES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET D'ELABORATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABOIS AUTOUR DE L'EGLISE SAINT PIERRE-SAINT PAUL DE LA COMMUNE DE THIMERT-GATELLES (Eure et Loir)

OBJET DE L'ENQUÊTE : N° d'enquête : E2400012445 « Projet de révision alléguée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'élaboration d'un périmètre délimité des abords de l'église Saint Pierre-Saint Paul de la commune de Thimert-Gâtelles.

Par arrêté n° 23-2025 du 30 septembre 2025, le maire de Thimert-Gâtelles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision alléguée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur François FANCHINI en qualité de commissaire enquêteur titulaire a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête aura lieu en Mairie de Thimert-Gâtelles, du lundi 20 octobre 2025 au jeudi 20 novembre 2025 inclus, soit 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 16 heures 30 à 18 heures

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont consultables à la Mairie de Thimert-Gâtelles, 1 Place de la Mairie, 28170 Thimert-Gâtelles, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture précités.

Le dossier dématérialisé relatif à l'enquête sera mis à disposition et chacun pourra prendre connaissance du dossier consultable sur le site internet suivant : https://www.thimert-gatelles.fr

Les observations pourront être consignées : sur le registre d'enquête en Mairie de Thimert-Gâtelles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie précités ;

ou par courriers adressés à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse de la Commune de Thimert-Gâtelles, 1 Place de la Mairie, 28170 Thimert-Gâtelles ou par voie électronique à l'adresse mairie@thimert-gatelles.fr (objet du mail : Révision alléguée du PLU de Thimert-Gâtelles).

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences :

en Mairie de Thimert-Gâtelles, 1 Place de la Mairie, Thimert-Gâtelles (28170) aux jours et horaires suivants :

- le lundi 20 octobre 2025 de 16h30 à 18h00 ; - le samedi 8 novembre 2025 de 10h00 à 12h00 ; - le jeudi 20 novembre 2025 de 16h30 à 18h00.

Le commissaire enquêteur adressera au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Au terme de cette enquête, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront soumis à l'approbation du conseil municipal. Cette décision prendra la forme d'une délibération qui sera rendue exécutoire selon les modalités de droit commun.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, au siège de la Commune Thimert-Gâtelles, ainsi que sur le site internet de la commune de Thimert-Gâtelles pendant le délai d'un an.

Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera adressée par le maire, dès leur réception, au Préfet de département de l'Eure-et-Loir, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le Maire, Pascal GUERRIER

CONSULTATION DU PUBLIC EURE-ET-LOIR DEVELOPPEMENT À LA CHAPPELLE-DU-NOYER

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une consultation du public, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu pour une durée de 4 semaines, du lundi 27 octobre 2025 à 09h00 au mardi 24 novembre 2025 à 17h30, sur la demande d'enregistrement, présentée par la société EURE ET-LOIR DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé 1 rue d'Aquitaine, 28110 Luçon, concernant son projet de création d'un centre de stockage, assemblage final et conditionnement situé route de Blois, lieu-dit Pignault, sur le territoire de la commune de La Chapelle-du-Noyer.

Le projet relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 2-b des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier constitué par le demandeur est déposé en mairie de La Chapelle-du-Noyer située 15 rue de Chart Pinson - La Varenne Ferron, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet pendant les heures d'ouverture au public :

Lundi de 14h00 à 17h30

Mardi de 16h00 à 17h30 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Jeudi et vendredi de 16h00 à 17h30

Le public pourra consulter le dossier sur le site internet de la préfecture : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/EN-COURS

Le public pourra également adresser ses observations à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Direction de la Citoyenneté - Bureau des Procédures Environnementales - place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex ou par voie électronique à : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

Le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel prévu au III de l'article L. 512-7 du Code de l'environnement, ou d'un refus

Mardi de 16h00 à 17h30 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Jeudi et vendredi de 16h00 à 17h30

Le public pourra consulter le dossier sur le site internet de la préfecture : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/EN-COURS

Le public pourra également adresser ses observations à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Direction de la Citoyenneté - Bureau des Procédures Environnementales - place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex ou par voie électronique à : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

Le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel prévu au III de l'article L. 512-7 du Code de l'environnement, ou d'un refus

APPEL A CANDIDATURE

Publication effectuée en application des articles L.141-1 et suivants, R.142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Safer du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par adjudication, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :

Les dossiers AS 28 25 0068, 0070 et 0071 (DPB) sont liés.

Vente d'un ensemble de parcelles en nature de terres, faillis simple et peuprières. Les parcelles sont vendues libres de toute occupation. Les terres sont de qualités moyennes à moyennes avec DPB (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 06 08 87 75 33)

Réf : AS 28 25 0068 01 Cne de GAS (28) 2a 90ca. C 357. Zone : N (PLU) Cne de HANCHÈS (28) 2ha 61a 90ca. AZ 7-8 Zone : A (PLU) Cne de HOUX (28) 10ha 17a 63ca. A 744 C 218-219-278-283-296-352-361-364-365-366-508-512-549-551-560-562-568-601-606-630-650-657-658-668-670-996-1004 X 24-63-80 Y 29 Z 30 37-156-196. Zone : N et A (PLU)

Réf : AS 28 25 0070 01 Cne de HOUX (28) 5ha 55a 00ca. X 61-125 Y 28. Zone : A (PLU)

Vente d'un lot de terres agricole libre à la vente, de bonne qualité agronomique, sans DPB (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 06 08 87 75 33)

Réf : AS 28 25 0026 01 Cne d'AUMEAUBLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28) 4ha 99a 00ca. 042Z 59. Zone : RNU

Vente d'une parcelle en nature réelle de pré avec partie boisée libre à la vente, sans DPB ; présence d'une ligne électrique et de trois vieux matériels sur la parcelle (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 06 08 87 75 33)

Réf : AS 28 25 0073 01 Cne de SOUANCE-AU-PERCHÉ (28) 2ha 84a 52ca. F 4-482. Zone : A (PLU)

Vente d'une propriété bâtie de 1,7391 ha comprenant un cabanon de pêche en parpaing isolé de 20 m², un plan d'eau de 3 000 m² et un verger, accompagnée de la cession du matériel de maraîchage et d'apiculture (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 06 08 87 75 33)

Réf : AS 28 25 0042 01 Cne de CHARPONT (28) 7ha 73a 91ca. B 180 ZB 78-79-80. Zone : N (PLU)

Vente de deux parcelles de terre louées par bail rural (Contact : Guillaume de la BOISSIÈRE / 06 85 03 47 39)

Réf : AS 28 25 0072 01 Cne de LES VILLAGES VOVEENS (28) 6ha 24a 00ca. YS 24-29. Zone : A (PLU)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature au plus tard le 27/10/2025 soit par candidature en ligne sur le site internet de la Safer du Centre, www.safercentre.com (Appel à candidatures), soit par écrit au siège de la Safer du Centre, ou plus particulièrement, auprès du service départemental 10 rue Dieudonné Coeslin Maison de l'Agriculture CS 10399, 28008 CHARTRES CEDEX tel : 02 37 24 46 80, où toutes précisions et informations complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions...) peuvent être demandées.

Le dossier de présentation est à votre disposition sur internet dans « Liste des biens - Safer » (https://candidature.safer.fr).

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une consultation du public, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu pour une durée de 4 semaines, du lundi 27 octobre 2025 à 09h00 au mardi 24 novembre 2025 à 17h30, sur la demande d'enregistrement, présentée par la société EURE ET-LOIR DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé 1 rue d'Aquitaine, 28110 Luçon, concernant son projet de création d'un centre de stockage, assemblage final et conditionnement situé route de Blois, lieu-dit Pignault, sur le territoire de la commune de La Chapelle-du-Noyer.

Le projet relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 2-b des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier constitué par le demandeur est déposé en mairie de La Chapelle-du-Noyer située 15 rue de Chart Pinson - La Varenne Ferron, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet pendant les heures d'ouverture au public :

Lundi de 14h00 à 17h30

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 2025-10-03 du 06/10/2025, une enquête publique unique portant sur la mise en compatibilité du PLU de Coeur de Beauce relative à la déclaration de projet portant sur la création d'un bâtiment logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce et son immédiat périphérie, se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à 15h00 au

vendredi 28 novembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours.

Monsieur Patrick CHENEVREL, architecte en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de Garancières-en-Beauce : mardi 28 octobre de 15h00 à 17h00, samedi 15 novembre de 10h00 à 12h00 et le vendredi 28 novembre de 15h00 à 17h00.

Le dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier soit les adresses par écrit à au siège de la CCCC soit par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@coeurdebeauce.fr.

En dehors des heures de permanences dédiées à l'enquête publique, le public pourra aussi consulter le dossier aux jours et heures d'ouvertures de la mairie de Garancières-en-Beauce.

WALTER ET GARANCE

Société d'Avocats Insrite au Barreau de Tours 1 rue du pont Volant- BP 90406 37304 JOUE-LES-TOURS CEDEX

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ OPALEX

SAPL au capital de 40 000 Euros Siège social : Rue de la Bruyère 28200 CHATEAUDUN RCS CHARTRES 750 532 475

Aux termes de l'AGE du 30/09/2025, il a été décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du 01/10/2025.

Anciennes mentions : Forme : Société à Responsabilité Limitée - Co-Gérants : MONCHOT Didier et MONCHOT Hélène - Clause d'agrément : Article 14 des statuts.

Nouvelles mentions : Forme : Société par actions simplifiée - Président : MONCHOT Didier - Directeur général : MONCHOT Hélène - Clause d'agrément : Article 11 des statuts.

Pour avis, La Gérance

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ « DURAND »

Société civile au capital de 4 360 euros Siège social : 34 Rue de la Gare 28200 MARBOUE RCS CHARTRES 422 592 865 RCS CHARTRES

Par AGE du 01/10/2025, la collectivité des associés statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée, compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société et sa durée demeurent inchangés.

Son siège social a été transféré de 34 rue de la Gare - 28200 MARBOUE à 14 rue d'Orléans - 28800 BONNEVAL

L'objet social a été étendu aux activités suivantes : La direction, l'assistance, le conseil, la gestion, le contrôle et la coordination des filiales et participations ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre ; Le conseil technique, stratégique et opérationnel aux entreprises ; Toutes prestations de services, études, conseils en matière notamment d'assistance commerciale, marketing, technique, informatique, juridique, immobilière, administrative et de management à toute entité ; L'acquisition, la détention, la vente et la gestion de tout bien ou droits immobiliers ;

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Le capital resté fixé à 4360 €

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Cheque associé à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la collectivité des associés prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Christophe DURAND demeurant à 14 Rue d'Orléans 28800 BONNEVAL.

Directrice Générale : Claire DURAND, demeurant à 14 Rue d'Orléans 28800 BONNEVAL.

Modification sera faite au RCS de CHARTRES

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Portes Eureliennes
de l'Île-de-France
communauté de communes

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

CC PORTES EURELIENNES ÎLE DE FRANCE
Stéphane LEMOINE - Président
22 rue de sovomrière
28230 EPERNON
Tél : 02 37 83 49 33
SIRET 2000699530012
Référence acheteur : 2517 Concours Gallardon
L'avis implique un marché public
Objet : La présente consultation concerne un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « Esquisses » pour la construction d'un Etablissement Recevant du Public Enfance - Jeunesse à Gallardon (28320).
Procédure : Concours restreint
Obliges d'admission : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Dépôt dématérialisé : Actif
Délai des candidatures : 06/11/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication : 07/10/2025
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégré, déposer un pli, allez sur <https://www.mar.ches-securities.fr>



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ
SI DES DEUX VERSANTS - Boilleu le Pin
Place de la mairie - 28120 BAILLEAU LE PIN
Tél. 02 37 25 37 27 - E-mail : sidesversants@boilleu-le-pin.fr

OBJET DU MARCHÉ
Rénovation énergétique - Mise en place d'une production géothermique par sondes verticales
TYPE DE MARCHÉ : Exécution
TYPE DE PROCÉDURE
Procédure adaptée en application avec possibilité de négociation.
NATURE ET ÉTENDUE : Lot Unique
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOIS ET AUX TRANCHES : Marché en lot unique
JUSTIFICATIONS À FOURNIR QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : Voir le Règlement de la Consultation
CRITÈRES D'ADMISSION : Voir le Règlement de la Consultation
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Lundi 30 octobre 2025 à 12h00
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre
ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS :
Administratif :
SI DES DEUX VERSANTS - Boilleu le Pin
Place de la mairie - 28120 BAILLEAU LE PIN
Tél. 02 37 25 37 27 - E-mail : sidesversants@boilleu-le-pin.fr
Technique :
Maître d'œuvre - BECE3H
23, rue aux Juifs - 28000 CHARTRES - Tél. 02 37 35 56 46
ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS
Téléchargeable sur <http://www.sm28.asso.fr>
DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : Le 8 octobre 2025

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SAS à capital variable Par acte du 18/09/2025 il a été constitué la SAS
Dénommée : FAIRWAY
Capital : 2000,00€
Siège social : 15, rue de l'ancienne - 28380 ST RÉMY SUR AVIE.
Objet : décoration, design, menuiserie et peinture pour entreprises et particuliers.
Président : Mr. Gilles HOMMET, 52 rue Sévin Vincin 92210 SAINT CLOUD

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Changement d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Le directeur général : Mr. Paulo FERREIR, 54 rue des Entrepreneurs- 75015 Paris.
Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation ou RCS de CHARTRES.



SARL APRIL 26 RUE DE CHARTELE, 28140 TERMINIERS

NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Par Ordonnance présidentielle en date du 7 août 2025, le Tribunal de commerce de CHARTRES a ouvert une procédure d'Administration Provisoire ou bénéfice de la SARL APRIL sise 26 RUE DE CHARTELE, 28140 TERMINIERS et a désigné le SELARL JPAI, représentée par Maître Jules PERRAT en qualité d'administrateur provisoire.
Toute correspondance doit être adressée à l'étude de Chartres sise 24 rue Chanzy - 28000 CHARTRES.
Pour avis

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité de PLU

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 2025-10-003, une enquête publique unique portant sur la mise en compatibilité du PLU Cœur de Beauce relative à la déclaration de projet portant sur la création d'un bâtiment logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce et son intérêt général, se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à 15h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours. Monsieur Patrick CHENEVEL, architecte en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences en mairie de Garancières-en-Beauce le mardi 28 octobre de 15h00 à 17h00, samedi 15 novembre de 10h00 à 12h00 et le vendredi 28 novembre de 15h00 à 17h00. Le dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier ou soit les adresser par écrit à ou siège de la CCB soit par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@coeurdebeauce.fr. En dehors des heures de permanences dédiées à l'enquête publique, le public pourra aussi consulter le dossier aux jours et heures d'ouvertures de la mairie de Garancières-en-Beauce.

Annonces classées

Occasions À SAISIR

SYMBOSZ E-TECH 145 HYBRID ICOMB 10 km - 33.690 €	CAPTUR INTENS HYBRIDE 145 boîte auto, clim auto, caméra 360, 1 ^{er} main, 66.800 km - 12.490 €	CLIO V LIMITED TCE 90 clim, réquil, replicat, Smartphone 1 ^{er} main, 49.928 km - 13.590 €

AUSTRAL E-TECH 200 HYBRID TECHNO ESPRIT ALPINE, 10 km.....	37.490 €
DUSTER JOURNEY ECO-Gp1 100 clim auto, gps, caméra recul, régulateur, 1 ^{er} main, 2.200 km.....	23.390 €
FORD FOCUS 120 ACTIVE SW 1ère main clim gps jantes alu régül, 87.800 km.....	16.900 €
GRAND SCENIC IV BLUE DCI 120 BUSINESS 7 PLACES, 123.064 km.....	15.890 €
MEGANE IV ESTATE BUSINESS TCE 115 clim gps régulateur 1 ^{er} main, 41.934 km.....	15.390 €
DUSTER TCE 130 PRESTIGE carte mains libres, ang'es morts, caméra 360, 90.900km.....	14.490 €
FORD FIESTA TITANIUM, 35.551 km.....	12.900 €
KADJAR TCE 130 INTENS BOITE AUTO clim auto gps caméra cuir-tissu, 101.775 km.....	12.490 €
CAPTUR TCE 120 EDC INTENS mains libres clim auto gps caméra 1 ^{er} main, 376.000km.....	11.490 €
CLIO IV PH2 ESTATE DCI 90 BUSINESS clim, gps, régulateur, aide park a/r, 115.700 km.....	10.590 €
TWINGO II 1.2 16V clim cd bluetooth jantes alu, 62.700 km.....	8.300 €

100 % ÉLECTRIQUES :
ZOE ZEN R110 clim auto, régulateur, autonomie 400 km, 1^{er} main, 59.976 km..... 14.990 €

VÉHICULE SOCIÉTÉ TVA RÉCUPÉRABLE :
TRAFIC III GRAND CONFORT BLUE DCI 120, 6 places, habillage bois, attelage, 133.053 km..... 15.990 € HT

RACHAT COMPTANT DE VOTRE VÉHICULE
CONTACTER YANNICK AU 02 37 21 68 43

Pensez à covoiturier #SaDéplacerMoinsPolluer

Garage Jean-TY
7, rue de Saint-Prest - 28300 CHAMPHOL
02 37 21 68 43 - www.garage-jeanty.fr

PETITES ANNONCES
Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

 SYLVIE 63a. , dispo pr belle rencontre avec H. doux et courtois par tel, RC 44203499. _ ABY, t61. 0895.10.06.39, 0,80 €/mn + prix appel. T1464-0028	 FRANÇOISE 64 ANS , ch. H pour discuter et passer soirées ensemble ou. _ SD, t61. 0895.10.16.06 0,80€/mn - prix appel. 13198-0036
--	---

AFFAIRES

VÉHICULES

MOBILHOMES

PENTRE sérieux, avec 26 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, 8-tire, pose de parquet, lino, propose revêtement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21. (Né-chard). 31386-0014

OFFRES D'EMPLOI

MARIAGES RENCONTRES

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

PENTRE sérieux avec 21 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, propose grille et portail extérieur, volets en peinture ou lasure. Travail soigné, disponible de suite. CESU accepté. _ Tél. 06.84.04.97.63. (Amélie-que). 31386-0015

AGENCES

STOPcélibat

COEUR SOUTIÈRE, aux jolies formes, pourtant seule, cherche compagne masculine, par tél. _ HD, t61. 06.95.10.03.16, - 0,80 €/mn + prix appel, RC 48777388. 14361-0023

STOPCELIBAT, présent dans votre région, rencontres sérieuses, rapides, sans intermédiaire, recevez la liste des personnes à contacter avec les numéros de tél et photos, un simple appel. _ tél. 06.45.20.24.17, sir. 41302632900073. 26199-0005

IMMOBILIER

lecho republicain.fr

Besoin de vendre votre Bien ?
Déposez votre annonce ICI

04 73 17 30 30 • annonces.cfp@centrefrance.com

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR MICE2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,187 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

COMMUNE D'AMILLY (DÉPARTEMENT DE L'EURE ET LOIR)

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

relatif à la modification de droit commun n° 2 et à la révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Amilly (28) arrêtés par le conseil municipal

Par arrêtés N°47-2025, en date du 14/10/2025, Monsieur le Maire d'Amilly a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur la modification de droit commun n° 2 et à la révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Amilly (28) arrêté par le conseil municipal le 20 Juin 2025.

A cet effet, Monsieur Francis LALBA, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Amilly du 10/11/2025 à 10h00 au 12/12/2025 à 13h00 pour une durée de 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête :

* Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les lundi de 9h00 à 13h00 et le jeudi de 13h00 à 17h00.

* Sur rendez-vous en dehors des horaires d'ouvertures

* Le vendredi 12 décembre de 10h00 à 13h00 lors de l'ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la commune d'Amilly, à l'adresse suivante : https://amilly28.fr/

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

* Soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie

* Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie,

* Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairieamilly28@gmail.com

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

* Le lundi 10 novembre 2025 de 10h00 à 13h00

* Le jeudi 27 novembre 2025 de 14h00 à 16h00

* Le vendredi 12 décembre 2025 de 10h00 à 13h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune d'Amilly ou consulter le site internet suivant : https://amilly28.fr/

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Amilly et sur le site internet suivant pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête : https://amilly28.fr/

Fait à Amilly, le 14/10/2025
Le Maire, Denis-Marc SIROT-FOREAUX,



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI

Le public est informé qu'en application de l'arrêté 2025-10-003 du 06/10/2025, une enquête publique unique portant sur la mise en compatibilité du PLUI Cœur de Beauce relative à la déclaration de projet portant sur la création d'un bâtiment logistique sur la commune de Garancières-en-Beauce et son intérêt général, se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à 15h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours. Monsieur Patrick CHENEVREUX, architecte en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de Garancières-en-Beauce : mardi 28 octobre de 15h00 à 17h00, samedi 15 novembre de 10h00 à 12h00 et le vendredi 28 novembre de 15h00 à 17h00.

Le dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier ou soit les adresser par écrit à ce siège de la CCOB soit par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@coeurdebeauce.fr.

En dehors des heures de permanences dédiées à l'enquête publique, le public pourra aussi consulter le dossier aux jours et heures d'ouvertures de la mairie de Garancières-en-Beauce.

COMMUNE DE MAINVILLIERS AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par arrêté n°2025AF133 en date du 21 octobre 2025, le Maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité (RLP). L'enquête publique se déroulera à la mairie de Mainvilliers pendant une durée de 15 jours consécutifs du lundi 17 novembre 2025 à 9h00 jusqu'au lundi 12 décembre 2025 à 17h00.

Monsieur Laurent CADET, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans comme Commissaire Enquêteur, recevra le public en mairie :

- Lundi 17 novembre de 14h00 à 17h00,

- Jeudi 27 novembre de 9h00 à 17h00,

- Lundi 12 décembre de 14h00 à 17h00.

A partir du lundi 17 novembre, le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : https://www.ville-mainvilliers.fr/

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre papier d'enquête en mairie. Les remarques pourront aussi être adressées par voie postale à «Mairie de Mainvilliers, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 Mainvilliers - à l'attention du commissaire enquêteur» ou par voie électronique à l'adresse suivante : -mairie@ville-mainvilliers.fr.

Le projet d'élaboration du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation au Conseil municipal. Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Mainvilliers.

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans HORIZONS le 10 janvier 2025 concernant la constitution de la société Ferme de l'Ormoie. Il fallait lire : CAPITAL : 148 100 € au lieu de : CAPITAL : 244 960 €.

Pour avis et mention, la gérance.

COMMUNE DE CLÉVILLIERS AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-21 du 24 octobre 2025 le maire de Clévilliers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme.

M. Nicolas DERELY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du 17 novembre 2025 au 17 décembre 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les 17/11/2025 et 06/12/2025, de 09 heures à 12 heures, et le 17/12/2025 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Clévilliers ou par courrier à l'adresse mairie.clevilliers28@gmail.com

LINGE DE FRANCE

SASU au capital de 20 000€, siège social : 15 rue Montaigne, 59147 Gondrecourt, RCS 910 483 267 00015 au greffe de LILLE METROPOLE le 18/02/2022

Aux termes de la décision du 18 octobre 2025, le Président Maxime Delcourt a décidé de transférer le siège social au 11 chemin des Midolettes 28100 Dreux, à compter du 1^{er} novembre 2025.

La société sera immatriculée au RCS de Chartres et radiée du RCS de Lille Métropole.

MODIFICATION DE DIRECTEUR GENERAL

Caracté par Actions Simplifiées Unipersonnelle CŒUR DE COMMÉTENCES Capital social : deux cents (200,00) euros Siège social : 1, route de Gasville 28360 Nogent-Le-Phaye R.C.S Chartres 962 142 481

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2025 a décidé :

- D'approuver la démission de Monsieur David BERNARDI et Dimitri NIEL de leur fonction de Directeur Général.

- De nommer en qualité de Directrice Générale, à durée indéterminée : Madame Sabrina MIZAB, épouse MENDES, née le 1^{er} janvier 1999 à Trappes (78), de nationalité Française. Demeurant 60, route d'Excoenveux 74140 Soizé

Pour avis, Register du Commerce et des Sociétés de Chartres



LEX CONSEIL AVOCATS

28 rue Arthur Rimbaud, 37100 Tours Tél : 02 43 39 12 23

ELAIR SERVICES INDUSTRIES

Société à responsabilité limitée Au capital de 5 000 euros Siège social : 3 Route Départementale 1458 VILLAGE D'ARTISSANS BAT 2 - ZA LES TERRES DE COUJBLANC 28200 MARBOUE 800 688 285 RCS CHARTRES

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes de l'AGM en date du 23 septembre 2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Bruno BÉRYCY de ses fonctions de gérant à effet du 9 octobre 2025 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis La Gérance

SV MA MIE & PAPILLES

MODIFICATIONS : 1 - DE LA DENOMINATION 2 - DU CAPITAL SOCIAL Dénomination : JSV Ma Mie & Papilles Forme : Société par Actions Simplifiées (SAS) Au capital social de 5 000 euros Siège social : 13 Grande Rue 28500 TREON 922 340 898 RCS CHARTRES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) en date du 24 Juin 2025, les associés ont décidé de :

1 - modifier la dénomination sociale de : JSV Ma Mie & Papilles, en JSV.

2 - procéder à une augmentation du capital social d'une somme de 35 000 euros, en portant de 5 000 euros à 40 000 euros, par l'apport en numéraire de la même somme de 35 000 euros, au capital.

Mention sera portée au RCS de CHARTRES. Pour Avis RCS, le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22 octobre 2025, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée ALD Invest

Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés quels qu'en soient la forme, l'objet et le pourcentage détenu dans le capital, afin de détenir et gérer les titres sociaux ; Favoriser par ces participations le développement des opérations industrielles, commerciales et financières des sociétés filiales ou prises en participation ; A cet effet fournir, auxdites sociétés toutes prestations de service et assistance de gestion courante, de définition de la stratégie du groupe, conduite de la politique du groupe, etc ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de cession en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement.

Siège social : 9 rue des Mésanges 28300 AMILLY

Capital : 646 031 euros Gérance : Monsieur Arnaud DEBRAY demeurant 8 rue des Mésanges - 28300 AMILLY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES

ISO CONCEPT : DISSOLUTION ANTICIPEE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE ISO CONCEPT Au capital de cinq cents (500,00) euros Siège social : 22/2 bis, route de Paris 28500 Chartres RCS Chartres 832 522 536

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2025 à huit heures a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour. Monsieur Mohamed MAZGHAB, demeurant 22/2 bis, route de Paris 28500 Chartres est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société : 22/2 bis, route de Paris 28500 Chartres.

Register du Commerce et des Sociétés de Chartres.

ISO CONCEPT : CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE ISO CONCEPT Au capital de cinq cents (500,00) euros Siège social : 22/2 bis, route de Paris 28500 Chartres RCS Chartres 832 522 536

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2025 à neuf heures a approuvé les comptes définitifs de liquidation ; a déchargé Monsieur Mohamed MAZGHAB de son mandat de liquidateur ; a donné à ce dernier quitus de sa gestion ; a constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2025. Le liquidateur Monsieur Mohamed MAZGHAB.

Register du Commerce et des Sociétés de Chartres.

EARL L'OREE DU PARC

EARL au capital de 100 000 € 2 L'Orée du Parc - 28150 LOUVILLE LA CHENARD RCS CHARTRES 794 889 873

L'associé unique, M^{me} Nadine COCHIN demeurant 2 rue de l'Orée du Parc - 28150 LOUVILLE LA CHENARD a décidé en date du 15/10/2025 et a pris les fonctions de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au 2 L'Orée du Parc - 28150 LOUVILLE LA CHENARD. La correspondance et les éventuelles notifications sont à adresser au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHARTRES. Pour avis, le liquidateur

Publicité pour Annonces légales sur horizons.fr. Tél 02 37 88 11 20 annonces@horizons.fr

Publicité pour horizons-journal.fr. Pour profiter de votre journal sur votre smartphone. Connectez-vous à votre espace abonné ! www.horizons-journal.fr

www.horizons-journal.fr Publiez votre annonce judiciaire et légale en quelques clics

Scannez le QR code ci-contre, ou allez sur notre site horizons-journal.fr et cliquez sur «Annonces légales» 24h/24 - 7j/7

Avis d'obsèques / Annonces classées

28

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur
lechorepublikain.fr
et
dansnoscoeurs.fr

Pour nous contacter
obseques@centrefrance.com

Les obsèques célébrées ce jour *
- Eure-et-Loir -
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Châteaudun

10 h 00 : Claude LEGRAND, en l'église du Sacré Coeur.

Dammarie

10 h 00 : José PASCUAL CRESPO, en l'église Notre-Dame.

Pierres

13 h 30 : Michel ROCHEREUIL, au crématorium.

Sandarville

10 h 00 : Jannine GUYON, en l'église Saint-Martin.

Sours

15 h 00 : Sylviane GAUTIER, en l'église Saint-Germain.

Vichères

14 h 30 : Yvette GOUHIER, en l'église.

Yermenonville

14 h 30 : Simone MAZIER, en l'église.

Ymonville

15 h 00 : Thérèse POITRIMOLT, en l'église.

(* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.



Le docteur Jean-François CORTY, Président, et l'ensemble des salariés et bénévoles, tiennent à honorer ici la mémoire de

Madame Micheline Rosine Léontine PERRIER

qui, au cours de l'année écoulée, a par un legs permis de rendre la santé accessible aux plus vulnérables

Médecins du Monde
84, avenue du Président-Wilson
93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS
Tél. 01 44 92 13 07

LUMEAU

Mme Eliane PROUST, née HAUTIN, son épouse ;
Thierry et Francine PROUST, Fabienne et Eric LECLERC, Christine et Jean-Louis DAUVOIS, ses enfants et conjoints ;
Baptiste, Sébastien, Moéva, Quentin, Maxime, Tanguy, ses petits-enfants ;
Lyes, Arthur, Sherine, Iris, Jules, Elise, Rose, Marceau, Gabriel, ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Robert PROUST

survenu le 27 octobre 2025, dans sa 96^e année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le **mardi 4 novembre 2025, à 15 heures**, en l'église Saint-Pierre de Lumeau.

Pas de plaques.
Fleurs naturelles.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La famille remercie d'avance les personnes ayant témoigné toute leur affection.

PF Chau, Patay (02.38.80.81.14).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1006370

DREUX — VERNUILLET

Patrice BOHIN et Christine MABON, Olivier et Soline BOHIN, Marie-Hélène et Ai-Thu DANG, ses enfants ;
Alexandre, François et Alice, ses petits-enfants ;
Joël et Isabelle BOHIN, Jean-Luc BOHIN, ses neveux ;
Nicolas, Margaux et Tess, son petit-neveu et ses petites-nièces ;
Toute sa famille et ses amis vous font part du décès de

Marcel BOHIN

survenu le samedi 25 octobre 2025, à l'âge de 93 ans.

Ses obsèques seront célébrées le **mardi 4 novembre 2025, à 10 h 30**, au cimetière ancien de Dreux, où l'on se réunira.

La famille tient à remercier par avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil. Elle remercie aussi tout particulièrement la direction et le personnel de l'EHPAD de l'Épino, à Vernouillet, qui ont su accompagner avec bienveillance Marcel BOHIN et ses proches.

Olivier Bohin
13, rue des Cévennes
28500 Vernouillet

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1006495



ILLIERS-COMBRAY — BROU

Gisèle et Bernard DUPUID, Daniel et Pierrette BERNARD, Guy et Jacelyne BERNARD, Nelly BERNARD, ses enfants ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Simone BERNARD née JUMEAU

survenu le 26 octobre 2025, à l'âge de 96 ans. La cérémonie aura lieu le **mardi 4 novembre 2025, à 14 heures**, en l'église d'Illiers-Combray.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFM Stéphane Perche, Luisant (02.37.25.45.72).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

1006358



En ce temps de mémoire, c'est avec une profonde reconnaissance que nous pensons à ceux qui nous ont précédés et ont marqué notre histoire,

Fondateur Amis disparus Donateurs fidèles Bénévoles et collaborateurs

Leur engagement demeure vivant dans chaque geste de solidarité envers les personnes âgées isolées.

Petits Frères des Pauvres
19, cité Voltaire
75011 Paris



Dites-le avec des mots, mais aussi AVEC DES SYMBOLES

04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

TRÉON (Eure-et-Loir)

M. Georges CHARRON, son époux ;
Christophe et Muriel CHARRON, ses enfants ;
Elodie CHENICLET,
Maryvonne et Jean-Louis NORTURE,
Ginette et Jean MELÉ,
ses amis,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Henriette CHARRON née GREYS

survenu le 29 octobre 2025, dans sa 85^e année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le **mercredi 5 novembre 2025, à 10 h 30**, en l'église de Tréon, où un registre à signatures sera déposé.

PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46.86.26).

1006638

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE CLÉVILLIERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-21 du 24 octobre 2025 le maire de Clévilliers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme. M. Nicolas BÉREY a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du 17 novembre 2025 au 17 décembre 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les 17/11/2025 et 06/12/2025, de 09 heures à 12 heures, et le 17/12/2025 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Clévilliers ou par courriel à l'adresse mairie.clevilliers28@gmail.com

283423



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 2025-10-003, une enquête publique unique portant sur la mise en compatibilité du PLUI Clévilliers relative à la déclaration de projet portant sur la création d'un bâtiment logistique sur la commune de Corancières-en-Beauce et son intérêt général, se déroulera du **mardi 28 octobre 2025 à 15h00** au **vendredi 28 novembre 2025 à 17h00** inclus, soit une durée de 32 jours. Monsieur Patrick CHENEVEL, architecte en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences en mairie de Corancières-en-Beauce le : **mardi 28 octobre de 15h00 à 17h00, samedi 15 novembre de 10h00 à 12h00** et le **vendredi 28 novembre de 15h00 à 17h00**

Le dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier ou soit les adresser par écrit à ou siège de la CCEB soit par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@coeurdebeauce.fr. En dehors des heures de permanences dédiées à l'enquête publique, le public pourra aussi consulter le dossier aux jours et heures d'ouvertures de la mairie de Corancières-en-Beauce

282617



Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

CHÂTEAUDUN

Henri, son époux ;
Damien, Benjamin et Pierre-Emmanuel, ses fils,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Annie DUPONT née CAILLET

Les obsèques civiles seront célébrées le **mardi 4 novembre 2025, à 10 heures**, à la salle de cérémonie des Pompes Funèbres Générales de Châteaudun.

PF, Châteaudun (02.37.45.20.70).

1006734

NOGENT-LE-ROTHOU

Toute la famille a la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jacqueline BURGÉ

survenu le 25 octobre 2025, dans sa 100^e année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le **mardi 4 novembre 2025, à 10 heures**, en l'église Saint-Hilaire de Nogent-le-Rothou, suivies de l'inhumation au cimetière de Lavenay.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciement.

PF du Perche, Arçisses (02.37.53.03.83).

1006429

LÈVES

Hervé et Thérèse, son fils et sa belle-fille ;
Julien, Quentin, Eva, ses petits-enfants ;
Marie-Claude, sa belle-sœur,
Ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Claudine QUÉRON née CHEVEREAU

survenu à l'âge de 83 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le **mercredi 5 novembre 2025, à 10 h 30**, en l'église de Lèves.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFM Stéphane Perche, Luisant (01.37.25.46.72).

1006508

